



LES NEGOCIATIONS SALARIALES

Le + syndical INFO+ Déc. 2009-3

Préambule :

Une fois de plus , ETAM et cadres moyens semblent être mis de côté car nous n'avons pas été vus en réunion préalable à la négociation du 15 décembre afin de présenter vos revendications. Depuis plusieurs mois, les faits s'accroissent et le doute s'installe quant au Respect et à la Reconnaissance que nous sommes en droit d'espérer.

Un certain nombre de cadres, soucieux de la pérennité de TMMF pouvaient, au fond d'eux-mêmes, peut-être naïvement d'ailleurs, avoir envie de faire un effort et de se priver d'augmentation cette année. Cela pouvait s'envisager étant entendu bien sûr que le renvoi d'ascenseur serait fait dès que la situation économique le permettrait. Cette proposition sous certains aspects n'aurait pas été indécente.

A la lumière des dernières annonces faites, l'état d'esprit est maintenant tout autre et nous allons clairement annoncer nos revendications.

Rappel de quelques chiffres officiels : **Le Plafond de la sécurité sociale sera au 1er janvier 2010 de 2885 €/mois, soit une revalorisation de 0.9%.**

Ce plafond est fixé en tenant compte de l'estimation du salaire moyen par tête (SMPT) dans les entreprises non financières pour 2009 (+ 1,4 %) et d'une régularisation de - 0,5 point au titre de la progression du SMPT en 2008 (de + 2,8% contre + 3,3 % initialement prévu). Aux termes de l'article D. 242-17 du Code de la sécurité sociale, le montant du plafond est fixé, pour chaque année civile, à partir du plafond applicable au cours de l'année antérieure (année de référence). Il tient compte de l'évolution moyenne estimée des salaires de cette année de référence, telle que prévue dans le dernier rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation, annexé au projet de loi de finances. Le cas échéant, le plafond applicable au cours de l'année civile suivante tient compte de la nouvelle estimation de l'évolution moyenne des salaires de l'année de référence, figurant dans le dernier rapport annexé au projet de loi de finances.

L'indice des prix INSEE :



Source(s) : Insee, Indice des prix à la consommation

Point de conjoncture INSEE :

Le profil de l'inflation totale encore dicté par les prix de l'énergie.

Avec un marché proche de l'équilibre, le prix du pétrole se stabiliserait autour de 70 \$ le baril après le rebond enregistré au premier semestre, notamment du fait du dynamisme de la demande de la Chine. Il serait donc nettement supérieur au niveau atteint fin 2008. Par conséquent, l'inflation énergétique se redresserait sensiblement d'ici fin 2009, entraînant dans son sillage le glissement annuel des prix à la consommation. Ainsi, **l'inflation française se redresserait à 1,0 % à la fin de l'année** contre -0,2 % en août et celle de la zone euro atteindrait 1,1 % contre -0,2 % en août.

Nos revendications :

- Une augmentation salariale de 2.5% pour 2010, répartie de la façon suivante : 1% d'AG + 1% d'AI +0.5% pour les évolutions. Il est bon de rappeler que chez nos concurrents régionaux, les cadres ont des augmentations générales.
- Par pure équité, avec ce qui vient d'être annoncé pour les cadres supérieurs, nous souhaitons que le pourcentage d'évolutions soit d'environ 30% (8/27).
- Un travail en profondeur sur l'égalité professionnelle homme-femme avec une mise en conformité comme le demande la loi. D'ailleurs cette année, la commission CE sur le sujet ne s'est pas réunie. Encore un oubli !
- La mise en place, dès le premier trimestre 2010 d'un groupe de travail sur la condition des assistantes (entretiens de carrière, perspectives d'évolution, formation...). Pour mémo, en 2009 , il n'y a eu que 3 évolutions (2 passages assistante2 et 1 passage assistante 3). Nous sommes loin des 10 % d'effectif concerné par les évolutions !
- Une négociation sur l'accord « favoriser le dialogue social » en 2009. Pour mémo, ce point est demandé depuis 2007.
- Avancer sur la négociation de la G.P.E.C., ce point avait déjà été négocié aux NAO 2007 !
- Une revalorisation de 10% des primes d'encadrement pour rattraper le retard pris suite au blocage mis en place depuis des années. Une manière également de compenser les majorations accordées il y a quelques mois pour les journées supplémentaires faites par le personnel en heures. Il s'agit simplement d'équité et de reconnaissance.
- A revoir également le cas des assistantes, GL et spés qui n'ont pas évolué depuis plus de 8 ans (comme cela a été fait pour les members à partir de l'année dernière)
- RESPECT (des engagements) : Sur la qualité de vie au travail, le respect, il n'y a pas eu de groupe de travail mis en place afin de renforcer les relations humaines au sein de l'entreprise (cela s'est arrêté à la fonction AM lors des séminaires de février 2008) Cela faisait aussi partie de l'accord des NAO 2007 !
- La mise en place d'un vrai grade système pour les ETAM et les cadres avec la création de niveaux intermédiaires : **SENIOR** ex : GL sénior, AM sénior, assistante sénior, spé leader sénior, technicien sénior.../ **ASSISTANT** ex : Assistant AM, assistant Manager, assistant spé leader...
- Un planning de négociation précis avec l'intégration des négociations en retard.



Il n'y a plus de respect...



Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

« Le bonheur existe. Il est dans l'amour, la santé, la paix, le confort matériel, les arts, la nature et encore à des milliers d'endroits ».